

INFORMATION A LA POPULATION

Elections cantonales du 19 octobre 2025

Pour le scrutin précité, l'horaire d'ouverture du bureau de vote (Place de la Gare 1) est le suivant :

- **Samedi** **18 octobre 2025, de 18 h 00 à 20 h 00**
- **Dimanche** **19 octobre 2025, de 10 h 00 à 12 h 00**

Vote par correspondance : L'électeur souhaitant voter par correspondance glisse le-s bulletin-s dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe ne doit porter aucun signe distinctif.

L'électeur **appose sa signature sur la carte d'électeur**. Il la glisse dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

L'électeur peut également glisser l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'Administration communale, ou remettre l'enveloppe de transmission au guichet du Secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

L'enveloppe de vote par correspondance doit **parvenir** à l'Administration communale au plus tard le samedi précédant le jour du scrutin (dernier relevé de la boîte aux lettres de la Mairie ainsi que de la case postale n° 59 : samedi 18 octobre 2025 à 17h00).

Votes sous enveloppe : le traitement, ouvert au public, des votes par correspondance aura lieu au local de vote le dimanche à 07h30.

Duplicata : un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard 48 heures avant l'ouverture du scrutin.

Réfection de la route cantonale des Vies de Bâle – séance d'information à la population

La population est cordialement invitée à une séance d'information concernant le projet de réfection de la route cantonale des Vies de Bâle. Celle-ci se tiendra le **mardi 28 octobre 2025 à 19h30 à la salle des fêtes d'Alle**.

Au cours de cette rencontre, les représentants du projet présenteront les objectifs, le déroulement prévu ainsi que les impacts possibles pour la Commune. Cette séance sera également l'occasion d'échanger, de poser vos questions et de partager vos réflexions.

Un courrier personnalisé sera par ailleurs adressé prochainement aux riverains du quartier concerné.

Nous espérons vous voir nombreux à cette soirée d'information et nous réjouissons de votre participation active.

Fête du village 2025 - remerciements

La fête d'Alle a connu, cette année encore, un vif succès. Cette édition 2025 doit sa réussite à tous les acteurs et organisateurs qui ont beaucoup œuvré durant cette manifestation : Cartel des sociétés locales, sociétés participantes, forains, animateurs, artistes, exposants, musiciens, commerçants et aubergistes. C'est à tous que les Autorités communales adressent leurs chaleureux remerciements.

Un grand MERCI également aux propriétaires bordiers et aux riverains, à la population locale, aux nombreux visiteurs.

Récolte de nourriture des Cartons du cœur – samedi 29 novembre 2025

LE SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025 AURA LIEU LA RÉCOLTE DE NOURRITURE DES CARTONS DU CŒUR DU DISTRICT DE PORRENTRUY.

Dès le lundi 3 novembre 2025, un caddie sera installé dans les magasins des villages ainsi qu'à Porrentruy.

Nous recherchons des bénévoles pour :

- le secrétariat et les livraisons,
- ainsi que pour le jour de la récolte.



Permanence téléphonique des Cartons du Cœur : Mardi de 8h30 à 11h30 / 079 798 59 87

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre collaboration à ces journées d'action

Au nom du comité des Cartons du Cœur
Marie-Jeanne Reber

Présence de petites bouteilles de gaz dans les déchets – rappel important

Chers habitants, nous souhaitons attirer votre attention sur un problème croissant lié au traitement des déchets ménagers : de nombreuses petites bouteilles de gaz, souvent utilisées pour le camping ou les grillades, sont encore trop souvent jetées avec les déchets résiduels, les encombrants ou les recyclables.

Or, ces bouteilles ne sont généralement jamais totalement vides et, lorsqu'elles arrivent dans les fours d'incinération, elles peuvent exploser. Cela représente un danger réel pour les employés, peut causer d'importants dégâts aux installations et entraîne des coûts supplémentaires qui finissent par impacter les communes et donc l'ensemble des habitants.

Nous vous rappelons que ces petites bouteilles de gaz même vides sont considérées comme des déchets spéciaux. Elles ne doivent en aucun cas être jetées avec les ordures ménagères, les encombrants ou les recyclables, mais doivent impérativement être rapportées chez le fournisseur ou dans des points de collecte spécifiques. Le respect de cette consigne est essentiel pour garantir la sécurité de tous et préserver la pérennité des installations.

CONSEIL COMMUNAL